





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-209**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167534-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT "AGIR POUR LA BIODIVERSITE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR"-ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS FEDER-FSE 2014-2015 EN FAVEUR DE LA TRAME VERTE ET DE LA TRAME BLEUE.

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Environnement Urbain et
Hydraulique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme JOISSAINS Sophie, M. GALLESE Alexandre , Mme BERNARD
Christine

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
DURABLE**

OBJET : SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT "AGIR POUR LA BIODIVERSITE
EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR"-ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE-
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS
FEDER-FSE 2014-2015 EN FAVEUR DE LA TRAME VERTE ET DE LA TRAME BLEUE.-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis le sommet de Rio en 1992, l'importance de la diversité biologique, ou biodiversité, est apparue essentielle au développement de nos sociétés, car elle fournit de nombreuses matières premières, des services comme l'épuration des eaux, des sols et de l'air et participe au bien-être des populations, notamment dans les domaines de la santé et de l'alimentation.

En 2010, lors de la conférence de Nagoya, les états signataires ont adopté une stratégie globale pour la période 2011-2020 visant à réduire la perte de biodiversité, stratégie déclinée par la suite au niveau national.

Au niveau régional, l'Etat et la Région ont mis en oeuvre avec de nombreux partenaires, dont la Communauté du Pays d'Aix, un Schéma Régional de Cohérence Ecologique et une Stratégie Globale pour la Biodiversité qui se décline en 10 plans d'action. Parmi ceux-ci, la préservation et la valorisation de la nature en ville et la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire concernent directement notre ville.

Afin de soutenir financièrement les initiatives qui pourraient être prises par les collectivités, la Région, gestionnaires des fonds européens régionaux, a lancé deux appels à projets destinés à réduire les impacts sur la biodiversité dans la trame verte et bleue. Par ailleurs, une

charte régionale pour la biodiversité en Provence Alpes Côte-d'Azur, jointe en annexe, est proposée par la Région aux partenaires qui souhaitent développer des actions en ce sens.

La signature de la "Charte régionale pour la Biodiversité en Provence Alpes Côte-d'Azur" par la Ville d'Aix permet de formaliser son engagement.

Il s'agit en particulier

- de mieux connaître et faire connaître la biodiversité sur le territoire communal;
- de protéger et valoriser le patrimoine naturel communal;
- de favoriser le développement de projets et initiatives en faveur de la biodiversité;
- d'intégrer progressivement la biodiversité dans les pratiques municipales.

La signature de cette charte implique la présentation d'un projet d'engagement volontaire en faveur de la biodiversité.

Ce projet comporterait les actions suivantes dans certains secteurs de la trame verte et bleue qui restent à préciser:

- le développement d'inventaires locaux en milieux urbains et périurbains et d'opérations de sensibilisation des scolaires et du jeune public en partenariat avec les acteurs associatifs, les étudiants et le grand public, en particulier dans les zones définies comme "réservoir biologique, espaces de perméabilité et corridors biologiques" du PLU;
- des opérations de réhabilitation de la trame bleue ("rajeunissement" des ripisylves, réaménagement écologique de seuils, techniques écologiques de gestion des berges ou d'épuration ...);
- des actions visant à restaurer la continuité des corridors biologiques, la perméabilité des infrastructures linéaires;
- la prise en compte de la biodiversité dans certaines pratiques;
- la sensibilisation et les porter à connaissance des acteurs/aménageurs.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (pour la trame verte) et le Syndicat d'Aménagement du Bassin d'Arc sont associés à cette démarche. Des conventions spécifiques définiront ultérieurement les actions communes qui seront menées avec ces partenaires.

Ce programme sera développé sur les fonds propres de la collectivité inscrits au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI 2016-2017), ou en cours d'engagement (année 2015). Différents services de la ville (Direction de l'environnement et risques majeurs, Direction Urbanisme, Direction des espaces verts, Muséum d'histoire naturelle, ...) seront associés à ce projet.

Pour appuyer ce programme, une subvention sera demandée dans le cadre des programmes opérationnels FEDER-FSE 2014-2015 "Trame verte " et "Trame Bleue" permettant un subventionnement des dépenses éligibles à hauteur de 50%.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir:

- **AUTORISER** Mme le Maire ou son représentant à signer la Charte Régionale pour la Biodiversité en Provence Alpes Côte-d'Azur;

- **DIRE** qu'une demande de subvention au taux le plus élevé possible sera demandée aux fonds FEDER pour développer des actions en faveur de la biodiversité dans la trame verte et bleue définie dans le projet de PLU.

DL.2015-209 - SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT "AGIR POUR LA BIODIVERSITE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR"-ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS FEDER-FSE 2014-2015 EN FAVEUR DE LA TRAME VERTE ET DE LA TRAME BLEUE.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

EN RÉGION PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

CHARTRE D'ENGAGEMENT



La Charte d'engagement : « Agir pour la Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur »

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose, à l'ensemble des acteurs, une charte d'engagement pour faire vivre la Stratégie globale pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La charte d'engagement « **Agir pour la Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur** » offre aux acteurs du territoire la possibilité :

- de prendre connaissance des orientations stratégiques de la Stratégie globale pour la Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur, définies au vu des enjeux régionaux partagés en phase de diagnostic,
- et de s'engager concrètement à protéger, préserver, restaurer, valoriser la biodiversité en adéquation avec les politiques publiques et environnementales et en lien avec les plans d'action de la Stratégie.

La Stratégie globale pour la biodiversité propose une première série de plan d'actions concernant la connaissance et la préservation de la biodiversité, les milieux agricoles, forestiers, aquatiques et urbains, la mobilisation des acteurs. Ces plans ont été définis en co-construction avec les acteurs concernés.

La Stratégie est en effet un processus dynamique visant à intégrer progressivement l'enjeu biodiversité dans les politiques publiques. Elle a donc vocation à être actualisée régulièrement pour acter de nouveaux plans d'actions. Ce processus continu permettra de répondre aux différentes évolutions institutionnelles (réforme territoriale, compétences régionales, chef de filât biodiversité, Loi Biodiversité, SRADDT prescriptif...), mais aussi aux mutations de nos territoires notamment celles liées au changement climatique.

Dans ce contexte, l'engagement de la Région, comme celui des autres collectivités et des acteurs du territoire régional, dans la mise en œuvre d'actions concrètes est la condition de réussite de la Stratégie. Il s'agit, ensemble, d'animer, alimenter et favoriser une dynamique régionale en faveur de la biodiversité.

➤ **Le mécanisme de mobilisation associé à la Stratégie :**

Tous les acteurs sont invités à signer la Charte « Agir pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur » pour manifester leur intérêt, valoriser et faire connaître la Stratégie globale pour la biodiversité et à s'engager dans l'action en soumettant un engagement volontaire dans l'année de l'adhésion.

Après analyse par la Région et le Comité Régional Biodiversité¹, cet engagement volontaire sera retenu « Agir pour la Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur » et valorisé sur le site internet de l'Observatoire régional de la biodiversité, ainsi que lors des Assises régionales de la biodiversité.

¹ * Les modalités d'implication du Comité Régional Biodiversité seront à préciser et définir avec ses membres.

➤ **L'Observatoire régional de la biodiversité**

La création de l'Observatoire régional de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit dans la nécessité de mesurer les progrès ou les dégradations de la biodiversité et d'optimiser la diffusion et l'appropriation de ces informations.

Il se décline en 6 missions :

- Synthétiser l'information régionale sur la biodiversité ;
- Suivre l'état et l'évolution de la biodiversité ;
- Evaluer les pressions sur la biodiversité et les réponses apportées ;
- Communiquer sur les travaux de l'observatoire et valoriser les bonnes pratiques des acteurs du territoire ;
- Inciter à l'amélioration des connaissances en identifiant des lacunes en terme de production de données ou de consolidation de la donnée et les transmettre vers les structures ad hoc ;
- Accompagner les collectivités dans l'appropriation de la biodiversité dans les politiques publiques sur leur territoire.

Les actions présentées et retenues par le Comité régional Biodiversité, grâce à cette Charte « Agir pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur » seront valorisées sur le site internet de l'Observatoire.

➤ **Les Assises régionales de la Biodiversité, un temps de rencontre régulier pour valoriser les engagements réalisés**

Soucieuse de maintenir cette dynamique de mobilisation des acteurs et de partage des retours d'expériences, des Assises régionales de la biodiversité seront organisées régulièrement par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Celles-ci seront un temps fort et régulier, qui permettra notamment aux signataires de la charte de :

- Valoriser les actions en faveur de la biodiversité sur le territoire ;
- Fédérer de nouveaux acteurs autour d'engagements concrets en faveur de la biodiversité ;
- Démontrer les avantages économiques et sociaux d'une préservation de la biodiversité, et donc véhiculer un message positif.

La biodiversité n'est pas un concept mais une réalité qui s'exprime sur le terrain. C'est au niveau des territoires, des entreprises, des associations et des individus que l'homme la façonne, l'érode et en bénéficie. Les initiatives et projets des acteurs du territoire sont nombreux, créatifs et de qualité. Les encourager et les soutenir doit être une priorité car la biodiversité est l'affaire de tous. C'est l'objectif de la Charte « Agir pour la Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

« Agir pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Conscient que chacun a un rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité et déterminé à faire en sorte que les orientations stratégiques de la Stratégie globale pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur se traduisent en actions concrètes,

« Je m'engage à agir! »

Le signataire reconnaît l'intérêt vital de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'existence de menaces pesant sur elle. Au-delà, le signataire prend conscience de sa capacité à agir en faveur de la biodiversité et s'engage à le faire dans le cadre de ses activités.

Le signataire partage l'ambition générale et les orientations stratégiques de la SGB :

Refonder la relation Homme-Nature pour faire émerger un nouveau modèle de développement, dans lequel la biodiversité soit mieux connue, préservée et valorisée.



Fonder une relation sur la connaissance



Protéger et valoriser notre patrimoine naturel commun au travers d'une relation durable



S'engager dans une relation équilibrée et cohérente dans l'aménagement du territoire et des politiques publiques



Organiser une relation durablement bénéficiaire et gage de développement territorial



Contribuer au quotidien à renouveler projets et initiatives en faveur de la biodiversité

Le signataire s'engage à :

- diffuser, promouvoir cette stratégie et ses modalités d'application, par l'information et par la pédagogie au sein de ses réseaux et auprès de ses partenaires ;
- partager les enseignements de ses expériences en faveur de la biodiversité ;
- prendre connaissance et faire connaître les actions proposées par la stratégie, pour s'engager dans l'action ;
- présenter dans un délai maximal d'un an un projet d'engagement volontaire dans le cadre de son activité ;
- participer aux Assises régionales de la biodiversité, moment d'échanges, de concertation, de partenariats dédiés aux acteurs du territoire engagés en faveur de la biodiversité ;
- présenter annuellement un bilan de son engagement et des actions proposées.

Cet engagement doit avoir plusieurs caractéristiques. Il doit être :

1. cohérent avec la SGB ;

2. porter sur une action ou un ensemble d'actions : celle(s)-ci peuvent être de nature diverse et en lien direct et indirect avec la biodiversité ;

3. impliquant : qui implique une ou plusieurs parties prenantes dans leur organisation interne ou externe mais aussi réunir tous les niveaux hiérarchiques ;

4. cohérent : l'action ou l'ensemble d'actions doivent être en lien avec les projets mis en œuvre par le signataire et qui ont un impact sur la biodiversité. Il s'agit de garantir l'ensemble de la cohérence des activités du signataire que ce soit en termes d'évitement / réduction des impacts négatifs ou de mesures favorables à la biodiversité.

5. impactant : qui produit nécessairement des effets positifs, directs ou indirects, importants et substantiels sur la biodiversité, qui ne produit pas à des effets négatifs ;

6. additionnel : qui va au-delà du respect de la réglementation applicable, mais peut-être aussi additionnel par rapport à la politique passée et actuelle du signataire (cf. lien avec l'historique de l'organisme, généralisation du projet à d'autres lieux, cibles, acteurs, caractère innovant) ;

7. mesurable : il est possible d'en suivre la mise en œuvre effective ; il est également possible d'en identifier, suivre et évaluer les impacts (i) sur l'état de la biodiversité, (ii) sur l'évolution des comportements d'acteurs ayant un impact sur la biodiversité ;

8. révisable : peut être réévalué et amélioré au cours du temps, aussi souvent que cela s'avère pertinent ;

9. inscrit dans une perspective d'amélioration continue : les objectifs et les actions du projet évoluent et s'intègrent dans une ambition progressive, afin de toujours augmenter la performance écologique de l'organisme / des organismes ;

10. de façon proportionnée aux capacités de l'organisme signataire : les objectifs du projet sont définis de façon proportionnée à la taille, au statut et aux capacités de l'organisme / des organismes porteurs.

Cette dynamique s'inspire de celle mise en place dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Elle propose un guide pour l'action « S'engager avec la SNB », outil d'aide au passage à l'action qui pourra vous guider dans votre démarche :

<http://www.ddline.fr/wp->

[content/uploads/2012/11/strategie_nationale_biodiversit%C3%A9_guide_pour_l_action_o
ct_2012.pdf](http://www.ddline.fr/wp-content/uploads/2012/11/strategie_nationale_biodiversit%C3%A9_guide_pour_l_action_oct_2012.pdf)

Référent

Nom de l'organisme d'adhérent :

Représentant habilité à signer (Nom et fonction) :

Coordonnées

Représentant désigné comme correspondant Biodiversité (nom et fonction) :

Coordonnées

Engagement

Date :

Le signataire représenté par

Le signataire s'engage à agir dans un délai d'un an sur des programmes d'actions concertés et cohérents. Il en assure la mise en place, le suivi et le contrôle.

La charte laisse une grande place à la valorisation et à l'échange d'expérience.

Le signataire de cette charte signifie sa volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels, dans le cadre d'une dynamique collective et partagée.

Annexe : les 10 programmes d'action de la SGB pour mettre en œuvre les 5 orientations stratégiques

Orientations stratégiques	Objectif principal	Programme d'action / Projet	
1 Une relation fondée sur la connaissance	1.1 Mobiliser tous les acteurs dans le développement des connaissances	P1 Développement et partage de la connaissance	
	1.2 Analyser et mettre à disposition de l'information fiable et compréhensible par tous		
2 Une relation qui protège et valorise notre patrimoine naturel commun	2.1 Protéger et reconquérir l'intégrité écologique et le potentiel adaptatif des différents types de milieux	P2 Gestion et création d'aires protégées et protection d'espèces patrimoniales menacées	
	2.2 Protéger et valoriser, le cas échéant, les espèces jugées patrimoniales sur des critères écologiques, économiques ou socio-culturels	P3	Préservation et valorisation : Des milieux agricoles et pastoraux
		P4	Des milieux forestiers
		P5	Des zones humides et des milieux aquatiques
		P6	Des milieux marins et littoraux
P7	Des milieux urbains : la biodiversité en ville		
3 Une relation équilibrée et cohérente dans l'aménagement du territoire et les politiques publiques	3.1 Ancrer la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire, dans une perspective à long terme	P8. Prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et dans les politiques d'urbanisme et sectorielles / SRCE	
	3.2 Assurer la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des stratégies politiques et actions publiques	P9 Mise en cohérence des politiques publiques par rapport à la biodiversité / éco-conditionnalité	
4 Une relation durablement bénéficiaire et qui ne laisse pas de dette	4.1 Révéler la biodiversité comme source et facteur de développement économique durable et innovant pour injecter du dynamisme dans tous les territoires de la région	P10 Soutien à l'innovation environnementale et Appui aux initiatives locales de préservation et de valorisation durable de la biodiversité	
	4.2 Diminuer les pollutions et les dégradations directes, actuelles et à venir, sur la biodiversité		
5 Une relation que nous contribuons tous à renouveler par nos projets et initiatives	5.1 S'appuyer sur les projets et initiatives des acteurs locaux pour entraîner un vaste mouvement ancré dans les réalités de terrain, par et pour la biodiversité		
Principes transversaux	Augmenter et améliorer le cas échéant les actions de formation, d'information, de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité	Sensibilisation, information et formation	

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction Développement des Territoires

Service Parcs naturels régionaux, espaces naturels et biodiversité

Tél : 04.91.57.55.26

Fax : 04.91.57.56.98